

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Normand Côté, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement 04-26 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Donné à Laurier-Station,
ce 14 juillet 2026.



Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, greffier-trésorier de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la Régie**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet 2026.



Stéphane Dion
Greffier-trésorier